

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

17 avril 2012

SOMMAIRE

Action Health S.A.	47363	Euphrasie S.A., SPF	47356
AFMC Holding S.A.	47346	Eurotime S.A.	47368
Agro Market International - A.M.I.	47358	Eurotime S.A.	47363
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l.	47359	Executive Lodge S.A.	47370
Amicale des Anciens Eclaireurs et Eclair- reuses de la FNEL, a.s.b.l.	47340	Executive Lodge S.A.	47366
Association Européenne pour la Préserva- tion et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs	47342	Finatech S.A.	47358
Atena Holding S.A.	47365	Fondation luxembourgeoise des ingé- nieurs, architectes et industriels	47336
Balkan Holding A.G.	47369	Forest Value Investment Management S.A.	47366
Bclays Capital Equity Luxembourg SI- CAV SIF S.à r.l.	47346	Greenleaf Financial Luxembourg S.A.	47373
Baudrie S.A.	47330	GS 8 Holdings S.à r.l.	47348
Blue Bird Immo S.A.	47369	H.01 Himalaya Range	47369
Blue S.A.	47358	Hipermark Investments S.A.	47343
CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l.	47359	Holding Erre S.A.	47372
Cioran SA	47357	I.19 BRIDEL "Am Klenge Park"	47376
Comiplant S.A.	47363	Immogroup S.A.	47354
Compagnie Financière Industrielle S.A. ..	47366	Information Technology Masters Techno- logies S.A.	47376
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	47352	ITI - International Trade & Invest A.G. ...	47344
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.	47360	Lecta S.A.	47343
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.	47352	Leonest	47339
Cube Environment S.C.A.	47333	Luxico S. à r.l.	47350
D.01 P.A.C. Holding	47360	Marthilux S.à r.l.	47354
Danone Ré	47362	Mayriwa S.A.- SPF	47352
Deloitte Touche Tohmatsu	47367	Medic Participations S.A.	47362
Direct Management Consulting S.à r.l. ...	47364	Morgan SCI	47371
DMT S.à r.l.	47376	Primus	47341
ESOP (Lux)	47375	SCI Du Moulin	47357
		Segment S.A.	47338
		Umanis Luxembourg S.A.	47376

Baudrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.315.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Patrick CARON, dirigeant de société, demeurant au 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

BAUDRIE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à 155.000 EUROS (CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS) représenté par 155 (cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUROS (MILLE EUROS) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€1.500.000,-) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il

sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le lundi 29 avril 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Patrick CARON, préqualifié Cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: Cent cinquante-cinq actions	155

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 155.000,- (cent cinquante cinq mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Patrick CARON, né à Guise (France), le 1^{er} Août 1955, domicilié au 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- La société FMS SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B101.240 est nommé représentant permanent Monsieur Daniel FELLER, employé privé, né à Bruxelles, le 23 mars 1956, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.118, est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18167. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012030293/162.

(120039498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

In the year two thousand and twelve, on the first day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124233 ("NEIL"), and

Cube Infrastructure Fund, a société anonyme under the form of a société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124234, ("CUBE").

NEIL and CUBE being hereafter jointly referred to as the "Shareholders",

Both are here represented by Mr Jérôme Alméras, employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declare that they currently hold all the shares of Cube Environment S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, on 18 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 December 2008, number 2024, and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140595 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the aforesaid notary, on 7 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 February 2010, number 298.

The appearing parties, represented as above stated, being all the Shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by two hundred thousand euros (EUR 200,000): represented by fifty thousand (50,000) Ordinary Shares in order to raise it from its current amount of one million three hundred and fifty thousand four hundred and twenty four euros (EUR 1,350,424) to an amount of one million five hundred and fifty thousand four hundred and twenty four euros (EUR 1,550,424).

2. To issue fifty thousand (50,000) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares to three hundred and eighty seven thousand six hundred and five (387,605) ordinary shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issuance.

3. To acknowledge the waiver by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, of its preferential subscription rights.

4. To accept the subscription and the full payment in cash by Cube Infrastructure Fund of all the fifty thousand (50,000) new ordinary shares to be issued by the Company.

5. To amend article six (6) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the contemplated capital increase.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by two hundred thousand euros (EUR 200,000), represented by fifty thousand (50,000) Ordinary Shares in order to raise it from its current amount of one million three hundred and fifty thousand four hundred and twenty four euros (EUR 1,350,424) to an amount of one million five hundred and fifty thousand four hundred and twenty four euros (EUR 1,550,424).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue fifty thousand (50,000) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares to three hundred and eighty seven thousand six hundred and five (387,605) ordinary shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issuance.

Third resolution

Subscription - Payment - Waiver

Thereupon, NEIL, represented as above stated, declared to expressly waive its preferential subscription rights concerning the newly issued shares to allow that all the said shares are subscribed for by and allotted to CUBE.

Thereupon, CUBE, represented as above stated, declare to subscribe to the fifty thousand (50,000) new ordinary shares without nominal value, and to fully pay such shares in cash at an aggregate account value of two hundred thousand euros (EUR 200,000).

The Shareholders resolved to accept this subscription and payment and acknowledged that the newly issued ordinary shares have been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two hundred thousand (EUR 200,000), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article six (6), first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's capital is set at one million five hundred and fifty thousand four hundred and twenty four euros (EUR 1,550,424), represented by three hundred eighty seven thousand six hundred and five (387,605) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

Natixis Environment & Infrastructures Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124233 («NEIL»), et

Cube Infrastructure Fund, a société anonyme luxembourgeoise sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.234 («CUBE»).

NEIL et CUBE étant désignés plus bas tous deux comme les «Actionnaires»,

Tous deux représentés par M. Jérôme Alméras, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées, lesquelles signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent détenir toutes les actions de Cube Environment S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2008, numéro 2024, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 140.595 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du prédit notaire, le 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 février 2010, numéro 298.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, étant les Actionnaires de la Société, ont reconnues avoir été préalablement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (deux cent mille euros), représenté par cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires, en vue de le porter de son montant actuel de un million trois cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre (EUR 1.350.424.-) à un montant de un million cinq cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.550.424.-).

2.- Emettre cinquante mille (50.000) nouvelles actions ordinaires en vue de porter le nombre total d'actions ordinaires à trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq (387.605), sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de leur émission.

3.- Reconnaître la renonciation de Natixis Environment & Infrastructures Luxembourg S.A. à son droit préférentiel de souscription.

4.- Accepter la souscription et la libération intégrale par apport en numéraire par Cube Infrastructure Fund de toutes les cinquante mille (50.000) actions ordinaires à émettre par la Société.

5.- Modifier l'article six (6) des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires en vue de le porter de son montant actuel de un million trois cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.350.424) à un montant de un million cinq cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.550.424.-).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'émettre cinquante mille (50.000) nouvelles actions ordinaires, afin de porter le montant total des actions ordinaires à trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq (387.605) sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de leur émission.

Troisième résolution

Souscription, Libération, Renonciation

Alors, NEIL, représenté comme dit ci-avant, a expressément déclaré renoncer à son droit préférentiel de souscription concernant l'émission des nouvelles actions afin que toutes les actions soient souscrites par CUBE.

Alors, CUBE, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, et les libérées entièrement en numéraire pour un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-).

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la souscription et la libération et ont reconnu que les actions ont été intégralement libérées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article six (6), alinéa 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital souscrit de la Société s'élève à un million cinq cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (1.550.424.-EUR) divisé en trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq (387.605) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Alméras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2012. Relation: LAC/2012/10384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012030323/162.

(120039714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Fondation luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4-6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg G 191.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de LA FONDATION LUXEMBOURGEISE DES INGENIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS, ci-après F.L.I.A.I., fondation, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La réunion est présidée par Monsieur Marc Solvi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Lamesch.

et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur André Baldauff.

Monsieur le Président déclare que les administrateurs ont été invités à cette réunion par des convocations qui leur ont été envoyées le 11 novembre 2011.

L'ordre du jour prévoit les points et modifications statutaires suivants:

- Ratification des cooptations du 29 mars 2011
- Modification des articles 5, 7 des statuts.
- Révocation et nomination d'administrateurs
- Modification de l'article 10 des statuts.

Les membres présents ou représentés à la présente assemblée ont été portés sur une liste de présence, signée par les membres présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des membres représentés à la présente Assemblée.

Il résulte de la liste de présence que sur les sept (7) membres du conseil d'administration, sept (7) membres sont présents ou représentés, de sorte que le quorum des deux tiers des membres du Conseil d'Administration est atteint et qu'en conséquence les dispositions de l'article 13 des statuts sont observées, que cette réunion du Conseil d'Administration est valablement constituée et qu'elle peut décider les modifications statutaires proposées.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de ratifier avec effet rétroactif les cooptations faites lors de la réunion du Conseil du 29 mars 2011 dont une copie est demeurée annexée aux présentes, de sorte que le Conseil d'Administration est composé comme suit à la date du 29 mars 2011:

1. Monsieur André Baldauff, économiste, Trésorier de la F.L.I.A.I., 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
2. Monsieur Yves Elsen, ingénieur, Président de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
3. Monsieur François Jaeger, ingénieur, Président Honoraire de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
4. Monsieur Chrëscht Klein, architecte, Président honoraire de l'O.A.I., 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
5. Monsieur Georges Lamesch, architecte, secrétaire de la F.L.I.A.I., 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
6. Monsieur Jean-Pierre Wagener, ingénieur, Président de la A.L.I.A.I., 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
7. Monsieur Dany Winbomont, ingénieur, Trésorier de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration décide de ratifier avec effet rétroactif les cooptations faites lors de la réunion du Conseil du 29 mars 2011 dont une copie est demeurée annexée aux présentes.

Il décide par ailleurs que le Conseil d'Administration sera composé comme suit à la date du 30 mars 2011:

1. Monsieur André Baldauff, économiste, Trésorier de la F.L.I.A.I., 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

2. Monsieur Yves Elsen, ingénieur, Président de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

3. Monsieur François Jaeger, ingénieur, Président Honoraire de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

4. Monsieur Chrëscht Klein, architecte, Président honoraire de l'O.A.I., 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

5. Monsieur Georges Lamesch, architecte, secrétaire de la F.L.I.A.I., 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

6. Monsieur Marc Solvi, ingénieur, Président de la F.L.I.A.I., 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

7. Monsieur Dany Winbomont, ingénieur, Trésorier de l'A.L.I. asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Monsieur Marc Solvi, ingénieur, 56 route des Trois Cantons, L-3961 Ehlange est nommé Président de la F.L.I.A.I.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de modifier l'article 5 des statuts afin que le conseil d'Administration soit composé de trois membres

Le Conseil d'Administration décide de modifier en conséquence les articles 5 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Fondation est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, qui la représentent dans toutes les affaires judiciaires et extra-judiciaires. La durée de leur mandat sera déterminée par la durée des mandats aux fonctions respectives des administrateurs comme présidents de l'ALIAI, de l'ALI et de l'OAI, aux termes desquels ils sont réputés démissionnaires. Leurs mandats sont renouvelables.»

« **Art. 7.** Le Président du Conseil d'Administration est le Président de l'ALIAI asbl.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont:

- Le 1^{er} vice-président de l'ALIAI (et président de l'ALI)
- Le vice-président de l'ALIAI (et président de l'OAI). Il est expressément stipulé que toute question relative à la propriété de l'immeuble devra être approuvée à l'unanimité des membres.»

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide de révoquer les administrateurs en place et de procéder à de nouvelles nominations de sorte que l'article 10 est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

1. Monsieur Yves Elsen, ingénieur, 1^{er} vice-président de l'ALIAI asbl, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

2. Monsieur Marc Solvi, ingénieur, Président de l'ALIAI., 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

3. Monsieur Bob Strotz, architecte, vice Président de l'ALIAI et président de l'OAI, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.»

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole à ce sujet, que partant le présent procès-verbal peut être clôturé.

Le présent procès-verbal est soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SOLVI, G. LAMESCH, A. BALDAUFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52574. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012030379/108.

(120039653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Segment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.255.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«EMMEGI SRL», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à via Riccati 34 I-31100 TREVISO (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Treviso (Italie), le 01 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «SEGMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 142 255, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 octobre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2607 du 24 octobre 2008.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «SEGMENT S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «SEGMENT S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, ou, le cas échéant, le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2568. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012030608/54.

(120039912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Leonest, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.325.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Fabio PERRUCCI, de nationalité italienne, né le 15 janvier 1971 à Rome (Italie) avec adresse professionnelle au 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

Ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procuration donnée le 5 décembre 2011,

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Qu'il est le seul actionnaire de la société anonyme «LEONEST», dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous la dénomination de LEONARDO INVEST, suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1255 en date du 8 décembre 2004,

Modifié par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1706 du 11 août 2007.

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-103325.

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en 100 actions sans valeur nominale.

III. Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme LEONEST.

IV. Que l'activité de la société anonyme LEONEST ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VII. Que partant, la liquidation de la société anonyme LEONEST est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à 950 euros.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2011 - WIL/2011/1008 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 12 janvier 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012030727/54.

(120039744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Amicale des Anciens Eclaireurs et Eclaireuses de la FNEL, a.s.b.l., Association sans but lucratif (en liquidation).

Siège social: L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 443.

L'an deux mille onze, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1) Monsieur Francis Eyschen, retraité, demeurant à L-1420 Luxembourg, 226, avenue Gaston Diederich, et

2) Monsieur Michel Donven, instituteur, demeurant à L-3391 Peppange, 13, rue des Ponts,

agissant en leur qualité de liquidateurs et en vertu des pouvoirs leurs conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2011 de l'association sans but lucratif Amicale des Anciens Eclaireurs et Eclaireuses de la FNEL, a.s.b.l. (l'«Association»), ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 443, matricule 1981 61 00 286, constituée suivant acte sous seing privé en date du 20 septembre 1981, publié Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 277 du 14 décembre 1981.

Les statuts de l'Association ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2002, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 446 du 28 avril 2004.

Les liquidateurs prénommés, demandent au notaire soussigné d'acter que:

- par assemblée générale extraordinaire des membres tenue en date du 18 septembre 2011, l'Association a été mise en liquidation;

- tous les passifs de l'Association ont été payés ou provisionnés;

- en vertu des pouvoirs leurs conférés, et conformité avec la 2e résolution de la prédite assemblée, l'article 9 des statuts de l'Association, ainsi qu'en accord avec les dispositions de l'article 23 de la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration sur les droits d'enregistrement, de timbre de succession, etc ..., l'excédent de ses biens, à savoir

* un montant en espèces de trente mille euros (EUR 30.000), et

* les immeubles suivants inscrits au cadastre de la commune de Bech et section D de Rippig comme suit:

- numéro 128/1176, place (occupée) bâtiment à habitation, lieu-dit «Grentebierg», contenant 41 ares et 40 centiares;

- numéro 131/80, terre labourable, lieu-dit «Auf dem Grunten», contenant 12 ares et 20 centiares.

sont transférés à la Fondation FNEL, établissement d'utilité public avec siège social à L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G 77, matricule 1993 64 00 224.

Origine de propriété

Ces immeubles appartiennent à l'Association pour les avoir reçu de la part de Monsieur Jean-Pierre AREND, membre fondateur de l'«Amicale des Anciens Boy-Scouts de Luxembourg, A.A.B.S.L.» (l'«Amicale»), lequel a apporté gratuitement les prédits immeubles à ladite Amicale à titre d'apport personnel lors de la constitution de cette dernière en date du 19 février 1932, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 14 du 14 mars 1932. Monsieur Jean-Pierre AREND avait lui-même acquis les prédits immeubles en vertu d'un acte en date du 12 août 1927.

L'Amicale a ensuite changé deux fois de dénomination sociale, une première fois en «Amicale des Anciens Guides et Scouts Luxembourgeois, A.A.G.S.L., Fondation FNEL» dans le cadre d'une modification de ses statuts en date du 20 septembre 1981 et une seconde fois en «Amicale des Anciens Eclaireurs et Eclaireuses de la FNEL, A.s.b.l.», dénomination actuelle, dans le cadre d'une modification de ses statuts en date du 15 septembre 2002, publiés au Mémorial numéro 277 du 14 décembre 1981 respectivement numéro 446 du 28 avril 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. EYSCHEN, M. DONVEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC/2012/1223. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2012.

Référence de publication: 2012030257/53.

(120039609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Primus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.945.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Jon VON PLANTA, gérant de fortune, residing in CH-8702 Zollikon, Kesslerstrasse 4 (Switzerland),

here represented by Mr. Christian JEANROND, private employee, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé "PRIMUS", (the "Company"), established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 158945, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 405 of March 2, 2011;

2) That the corporate capital at the incorporation date was set at the counter-value in US Dollars of 31,000.- Euro (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) fully paid-up shares of no par value;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing person, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jon VON PLANTA, gérant de fortune, demeurant à CH-8702 Zollikon, Kesslerstrasse 4 (Suisse),

ici représenté par Monsieur Christian JEANROND, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société en la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé "PRIMUS", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158945, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 405 du 2 mars 2011;
- 2) Que le capital social à la constitution est fixé à l'équivalent en dollars US de 31.000,- Euro (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions totalement libérées sans mention de valeur nominale;
- 3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société;
- 4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;
- 5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leur mandat;
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030569/92.

(120039844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

AEPJ, Association Européenne pour la Préservation et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 725.

—
*Rectificatif / Addendum concernant le dépôt au RCSL numéro:
L080114843, enregistré le 05/08/2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2008 avait, outre les modifications d'ores et déjà apportées et enregistrées le 05/08/2008 (dépôt L080114843), adopté la suppression de l'article 7 «Conseil de Surveillance» des statuts.

Dans le droit fil de cette suppression, la numérotation des différents articles suivant le prédit article 7 s'en est conséquemment trouvé alignée.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2012 a adopté les modifications suivantes aux statuts:

Il est ajouté la phrase suivante au début des statuts:

«Préambule. Historique de l'Association.»

L'Article 6, alinéa quatre, est modifié comme suit:

«Chaque membre collectif a droit à un vote par tranche de 1.000, - € de cotisation. Les personnes physiques n'ont qu'une voix consultative.

En règle générale, l'assemblée générale s'efforce de prendre les décisions par consensus.»

L'Article 7, alinéa trois, est modifié comme suit:

«Tous les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux années à la majorité des deux tiers des membres votants.»

Les deux phrases suivantes, reprises audit alinéa:

«Les charges sont réparties en son sein équitablement entre toutes les organisations membres, dont les initiateurs de l'association. La présidence et la ou les vice-présidence seront tournantes et seront attribués chaque année à une autre organisation membre.»

ont été rayées.

Luxembourg, le 09 mars 2012.

Pour et par ordre de l'association

Andreas SCHUTH

Référence de publication: 2012030287/32.

(120039894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Hipermark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.660.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Statutaire du 3 juin 2011*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Alexandre WENDE DIAS DA CUNHA, Directeur d'entreprise, demeurant professionnellement au Patéo de Bagatela Edifício III C 5° Esq., P-1250-137 Lisbonne, Portugal" de Monsieur Antonio Augusto SERRA CAMPOS DIAS DA CUNHA, Administrateur, demeurant au 18-5° Esq. R, Borges Carneiro, P-1200-619 Lisbonne, Portugal et de Monsieur Patrick Antonio WENDE DIAS DA CUNHA, Directeur d'entreprise, demeurant au 265, Rua Silva Carvalho, Edifício Amoreiras Square 7° Dto, P-1250-251 Lisbonne, Portugal et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société PIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

HIPERMARK INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012032918/22.

(120043064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

—
EXTRAIT

Il résulte de trois lettres de démission actées par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion tenue en date du 9 mars 2012 à 10 h 30, que (i) Madame Bénédicte Moens-Colleaux, (ii) Monsieur Paolo Mattei et (iii) Monsieur Francisco Rudilla Molina ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 9 mars 2012.

Il résulte des décisions prises lors de cette même réunion du conseil d'administration du 9 mars 2012 à 10 h 30 que:

- Monsieur Eduardo Querol, né le 6 mai 1958 à Terrassa (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 331, Carrer de Lull, E-08019 Barcelone (Espagne)

- Monsieur Pierre Denis, né le 4 décembre 1966 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

- Monsieur Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

ont été cooptés en tant que nouveaux administrateurs de la Société en remplacement des administrateurs démissionnaires, et ce avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur leurs élections définitives.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. Santiago Ramirez Larrauri;
2. M. Andrea Minguzzi;
3. Mme. Emanuela Brera;
4. M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro;
5. M. Bruce Hardy McLain;
6. M. Giorgio De Palma;
7. M. Eduardo Querol;
8. M. Pierre Denis;
9. M. Manuel Mouget; et
10. Mme. Delphine Tempe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012032964/36.

(120042966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

ITI - International Trade & Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.629.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "ITI – INTERNATIONAL TRADE & INVEST A.G.", mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47629, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet unter der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit der Bezeichnung "ITI – INTERNATIONAL TRADE & INVEST GmbH", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'HUART, mit dem damaligen Amtssitz in Pétingen, am 18. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 349 vom 21. September 1994,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 20. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 475 vom 22. September 1995, enthaltend die Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft und die Annahme ihrer jetzigen Bezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Nathalie FREITAS, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Sylvie MAIEZZA, Angestellte, L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;
- 2) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars der Gesellschaft;
- 3) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 4) Ernennung eines Prüfungskommissars;
- 5) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an die vorangehenden Beschlüsse beschließt die Versammlung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "READ S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 45083, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

Vierter Beschluss

In Anwendung von Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften ernennt die Versammlung Frau Sylvie MAIEZZA, Privatangestellte, geboren in Moyeuve Grande, (Frankreich), am 25. August 1966, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard du Prince Henri, zur Prüfungskommissarin, welche beauftragt wird Bericht über die Abwicklung seitens des Liquidators zu erstatten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: N. FREITAS, S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2012. LAC/2012/9538. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030464/93.

(120039885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

AFMC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.646.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mars 2012 que:

- Les mandats d'administrateurs de:

* Ronaldo Aparecido Ramos de Lima

* Fabiana Ribeiro Sobrinho

* Jucimara Quint

sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012032737/18.

(120043373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.496.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Gironde Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, and its principal place of business at 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, United Kingdom, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number MC-231404 (Gironde),

here represented by Mr. Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state that:

1. Gironde is the sole shareholder of "Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg in the form of an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.496, incorporated by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, by deed dated 7 October 2009, published in the Mémorial C of 16 October 2009, number 2026 (the Company).

2. The Company has a subscribed share capital of fifty thousand three hundred forty-seven Pounds Sterling and seven Cents (GBP 50,347.07), represented by one (1) share with no par value.

3. Gironde, acting as sole shareholder of the Company, considers that the present meeting is an extraordinary general meeting of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect and resolves to appoint itself as liquidator of the Company.

4. In its capacity as liquidator of the Company, Gironde declares that all the liabilities of the Company have been settled or are duly accounted for, that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly provided for and that

it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company. In particular, Gironde, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares to take over all the liabilities and agrees to indemnify and hold harmless any and all creditors of the dissolved Company.

5. Gironde, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

6. The net assets of the Company amount to fifty thousand three hundred forty-seven Pounds Sterling and seven Cents (GBP 50,347.07) as per the net asset value calculation dated as of 29 February 2012 and Gironde remits said calculation to the undersigned notary.

7. Gironde declares that the liquidation of the Company is closed.

8. Discharge is given to the managers of the Company.

9. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9, allée Scheffer, L2520 Luxembourg.

Valuation and Costs

The share capital is estimated at fifty-nine thousand three hundred seventy-eight euros and fifty-three cents (EUR 59,378.53) (exchange rate (median price) on 28 February 2012: GBP 1.- = EUR 1.179384).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Gironde Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 et son principal siège d'activités à 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Iles Cayman sous le numéro MC-231404 (Gironde),

ici représentée par Monsieur Jan BÖING, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessous, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Gironde est l'associé unique de "Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois dans la forme d'une société d'investissement à capital variable qualifiant en tant que fond d'investissement spécialisé, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.496, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C du 16 octobre 2009, numéro 2026 (la Société).

2. La Société a un capital social émis de cinquante mille trois cent quarante-sept livres sterling et sept centimes (GBP 50.347,07), représenté par un part sociale sans valeur nominale.

3. Gironde, agissant en qualité d'associé unique de la Société, considère que la présente assemblée est une assemblée générale extraordinaire de la Société, déclare la dissolution de la Société avec effet immédiat et décide de se nommer lui-même comme liquidateur de la Société.

4. En sa qualité de liquidateur de la Société, Gironde déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou il y a été tenu compte, que les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été prises en compte, et qu'il entreprend irrévocablement de régler toute dette inconnue à présent et toute dette non payée de la Société dissoute. En particulier, Gironde, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare reprendre toutes les dettes et donne son accord d'indemniser et tenir à couvert tous les créanciers de la Société dissoute.

5. Gironde, en sa qualité d'associé unique de la Société dissoute, déclare qu'il a repris les avoirs restants de la Société.

6. Les avoirs nets de la Société s'élevaient à cinquante mille trois cent quarante-sept livres sterling et sept centimes (GBP 50.347,07), en vertu de la calculation de la valeur nette d'inventaire en date du 29 février 2012 et Gironde remet ladite calculation au notaire instrumentant.

7. Gironde déclare que la liquidation de la Société est close.

8. La décharge est donnée aux gérants de la Société.

9. Les documents comptables de la Société seront tenus pour une période de cinq ans au Luxembourg au siège social de la Société, 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Evaluation et Frais

Le capital social est estimé à cinquante mille trois cent quarante-sept livres sterling et sept centimes (GBP 59.378,53) (taux d'échange du 28 février 2012: GBP 1, = EUR 1,179384).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030290/113.

(120039852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

GS 8 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.629.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The Goldman Sachs Group, Inc., a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America (the "Principal"),

represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GS 8 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.629, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 14 March 2011 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1304 dated 16 June 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

- V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
- VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

The Goldman Sachs Group, Inc., une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats Unis d'Amérique, (le «Mandant»);

ici représentée par Mme Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GS 8 Holdings S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.629, constituée le 14 mars 2011 selon un acte passé pardevant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1304 en date du 16 juin 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille US Dollars (20.000,-USD), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime US Dollars (0.01 USD) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030418/103.

(120039869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Luxico S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.252.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am zehnten Tag des Monats Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Felipe GOMEZ PEREZ, Geschäftsmann, geboren am 4. April 1965 in Binche (Belgien), wohnhaft zu B-2000 Antwerpen, 63, Napelsstraat,

2.- Herr Alexander BAKAJ, Geschäftsmann, geboren am 3. Februar 1963 in Perwomajskij (Russland), wohnhaft zu D-59494 Soest, 13, Hans-Kaiser-Weg,

vertreten durch Herrn André SASSEL, Geschäftsführer, beruflicher Anschrift in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, kraft der am 8. Februar 2012 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

3.- Herr Jakob RICHERT, Kaufmann, geboren am 19. Januar 1987 in Kokschetaw (Kazakhstan), wohnhaft zu D-77656 Offenburg, 10, eshter-Cohn Strasse.

Die Gesellschafter sub. 1 und 2 haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUXICO S.à r.l." mit Sitz in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92.252, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit damals dem Amtssitz in Diekirch, am 23. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 267 von 22. April 1998, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Notar Fernand UNSEN, mit damals dem Amtssitz in Diekirch, am 26. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 867 vom 23. April 2009 (hiernach „die Gesellschaft“).

I. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma siebenundsechzig Euro (EUR 12.394,67), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile ohne Nennwert, welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1.- Herr Felipe GOMEZ PEREZ, vorgeannt, FÜNFZIG Anteile	50
2.- Herr Alexander BAKAJ, vorgeannt, FÜNFZIG Anteile	50
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

II.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Anteilsübertragungen von Herrn Felipe GOMEZ PEREZ an Herrn Jakob RICHERT und Anteilsübertragungen von Herrn Alexander BAKAJ an Herrn Jakob RICHERT;
2. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftanteile aus der Satzung der Gesellschaft;
3. Amtsniederlegung von Herr Alexander BAKAJ als alleinigen Geschäftsführer und spezielle Wahl der Freistellung;
4. Ernennung von Herr Jakob RICHERT als alleinigen Geschäftsführer;
5. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

1. Herr Felipe GOMEZ PEREZ, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit alle fünfzig (50) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft «LUXICO S.à r.l.», an Herrn Jakob RICHERT, vorbenannt, zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Herr Felipe GOMEZ PEREZ erklärt vor Unterschrift gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars von Herrn Jakob RICHERT den Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

2. Herr Alexander BAKAJ, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit alle fünfzig (50) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft «LUXICO S.à r.l.», an Herrn Jakob RICHERT, vorbenannt, zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Herr Alexander BAKAJ erklärt vor Unterschrift gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars von Herrn Jakob RICHERT den Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Jakob RICHERT, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen.

Herr Jakob RICHERT ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Jakob RICHERT, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft «LUXICO S.à r.l.», erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- Herr Jakob RICHERT, vorbenannt, EINHUNDERT Anteile	100
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

„**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma siebenundsechzig Euro (EUR 12.394,67), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile ohne Nennwert, welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Amtsniederlegung von Herr Alexander BAKAJ, alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzuerkennen und ihm vollständige Entlastung (quitus) für die Ausübung seiner Pflichten vom Datum seiner Ernennung bis zu diesem Datum zu gewähren.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die folgende Person für einen unbestimmten Zeitraum als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

Herr Jakob RICHERT, Kaufmann, geboren am 19. Januar 1987 in Kokschetaw (Kazakhstan), wohnhaft zu D-77656 Offenburg, 10, eshter-Cohn Strasse.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Im übrigen hat der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikation die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft basieren wird, immer eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis für den Teil zu der erlangenden Niederlassungserlaubnis, der auf Grund seiner beruflichen Qualifikation ausgestellt wird.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Gomez Perez, A. Sassel, J. Richert, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1954. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 16. Februar 2012.

Référence de publication: 2012030486/95.

(120039946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. März 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012030318/14.

(120039835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030320/10.

(120039737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Mayriwa S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

L'an deux mille douze, le deux mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "MAYRIWA S.A.- SPF", établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.257, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 février 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2834 du 27 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Séverine HACKEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 85099, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10369. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030502/84.

(120039878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012030448/11.

(120039520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Marthilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.899.300,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.942.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of February.

before us Me Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Marthisey Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JEA 8PX and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1360, represented by its general partner Marthisey Management Limited, a company governed by the laws of Jersey, with having its registered office at 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JEA 8PX and registered under the Companies (Jersey) Law 1991 (the "Shareholder"),

hereby represented by Simon Barnes, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 February 2012.

The Shareholder is the sole shareholder of Marthilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of sixteen million eight hundred ninety-nine thousand three hundred euro (EUR 16,899,300.-), incorporated on 21 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 September 2011 number 2190, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.942 (the "Company").

The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 October 2011 number 2551.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To acknowledge the resignation of Mr Andreas Georg Christian Demmel as statutory manager of the Company with effect as of 14 February 2012.

2 To appoint Mr Ian Kent as new statutory manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

3 To amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder acknowledged the resignation of Mr Andreas Georg Christian Demmel as statutory manager of the Company with effect as of 14 February 2012.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Ian Kent as new statutory manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first and second paragraphs of article 9 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

" **Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Ian Kent, (iv) Thierry Denoyel and (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Ian Kent, Thierry Denoyel and Simon Barnes are together referred hereinafter as the "Managers" or the "Board of Managers."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de février.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marthisey Partner L.P., un limited partnership régi par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JEA 8PX et immatriculé auprès du Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1360, représenté par son general partner Marthisey Management Limited, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JEA 8PX et immatriculé auprès du Companies (Jersey) Law 1991 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Simon Barnes, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 février 2012.

L'Associé est l'associé unique de Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 16.899.300,-), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2011 sous le numéro 2190, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.942 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2011 sous le numéro 2551.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Démission de M. Andreas Georg Christian Demmel en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 14 février 2012.

2 Nomination de M. Ian Kent en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

3 Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a constaté la démission de M. Andreas Georg Christian Demmel en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 14 février 2012.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer M. Ian Kent en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier les alinéas premier et deuxième de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par (i) Mirko Dietz, (ii) Stephan Illenberger, (iii) Ian Kent, (iv) Thierry Denoyel et (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Stephan Illenberger, Ian Kent, Thierry Denoyel et Simon Barnes ensemble sont nommés ci-après les "Gérants" ou le "Conseil de Gérance".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Barnes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1964. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012030490/114.

(120039899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Euphrasie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.032.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc, Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour EUPHRASIE S.A. - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012032868/24.

(120043394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 119.788.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 9 mars 2012.
Référence de publication: 2012030336/10.
(120039797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

SCI Du Moulin, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg E 2.150.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze,
Le premier mars,
Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED», société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Bâtiment Gibro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 99467, ici représentée par Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 26 janvier 2012,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit mandataire, ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société «FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED» prénommée, est la seule associée de la société civile immobilière «SCI DU MOULIN», avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 116 du 22 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 2.150, au capital social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00),

Que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg. Que la société est dissoute du fait de la réunion de toutes les parts en une seule main à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que l'associée unique, en sa qualité de liquidatrice de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de la société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne,

Que, par conséquent, la société civile immobilière «SCI DU MOULIN» a cessé d'exister à partir de cette date,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2012. Relation: LAC / 2012 / 10473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030602/44.

(120039618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Agro Market International - A.M.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.256.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 décembre 2011

Le siège social de la société est transféré du 26 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L – 1330 Luxembourg, au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012032743/11.

(120043132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 99.145.

—
EXTRAIT

Il est par les présentes notifié:

- que l'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Administrateur, est, à compter du 31 janvier 2012, la suivante: Rue Gabriel Lippmann, 36 L-1943 Luxembourg.

- que l'adresse de «L'Alliance Révision Sàrl», Commissaire aux comptes, N° d'immatriculation B 46498, est, à compter du 31 janvier 2012, la suivante: Rue des Glacis, 1 L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2012.

Pour la société

BLUE S.A.

Référence de publication: 2012032783/17.

(120043320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Finatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.180.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 09 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 231 du 29 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 février 2012 que les mandats des membres du conseil d'administration ainsi que du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans, à savoir:

Aux postes d'administrateurs:

- Madame Mara DE BIASI, née le 09 février 1973 à CH - DELEMONT et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;

- Madame Silvia LAVIO-SCHNEIDER, née le 7 septembre 1950 à CH-LUGANO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;

- Monsieur Nello LAVIO, né le 8 mars 1951 à CH - MENDRISIO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4.

Monsieur Nello LAVIO, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, conserve sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Aux postes d'administrateur-délégué:

Monsieur Nello LAVIO, né le 8 mars 1951 à CH - MENDRISIO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4.

Au poste de commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social L-2450 LUXEMBOURG, Boulevard Roosevelt, 17.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la société FINATECH S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012032887/31.

(120043531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

En date du 14 mars 2012, les gérants ont pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 12 mars 2012.

En date du 14 mars 2012, les gérants ont pris note que l'adresse professionnelle de M. Jorge Lozano, gérant A, est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012.

Il a été porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, Elba Lux S.à r.l., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la Société

Pamela Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2012032744/20.

(120043273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.346.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 mars 2012

L'associé unique de la Société a décidé en date du 14 mars 2012 comme suit:

- de réorganiser la composition du conseil de gérance de la Société afin d'avoir au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B dans le conseil de gérance de la Société et (ii) de nommer un membre du conseil de gérance en tant que président (le «Président»);

- de nommer M. Marino Gudmundsson, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au Borgartun 26, 105 Reykjavik, Islande, en tant que Président du conseil de gérance et Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Pall Olafsson, né le 26 juillet 1978 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au 43-44 New Bond Street, Londres, W1S 2SA, Royaume-Uni, en tant que Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Godfrey Abel, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Ramon van Heusden, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marino Gudmundsson, Président du conseil de gérance et Gérant «A»

- Pall Olafsson, Gérant «A»;

- Ramon van Heusden, Gérant «B»;

- Godfrey Abel, Gérant «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mars 2012.

Référence de publication: 2012032806/30.

(120043087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

D.01 P.A.C. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030340/10.

(120039795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Melio Luxembourg International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 300,001, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.078,

duly represented by Carl de La Chapelle, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 7 December 2011,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Credit Suisse Reinsurance Holding No.1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162702, incorporated pursuant to a notarial deed on 1 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2444 on 11 October 2011 (hereafter the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 14 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1) Increase of the current share capital of the Company by an amount of ten million Euro (10,000,000.- EUR), so as to raise it from its current amount of twenty million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (20,612,500.- EUR) up to thirty million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (30,612,500.- EUR) through the issue of four hundred thousand (400,000) shares, having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR);

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the Company's current share capital by an amount of ten million Euro (10,000,000.- EUR), so as to raise it from its current amount of twenty million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (20,612,500. EUR), represented by eight hundred and twenty four thousand five hundred (824,500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share, up to thirty million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (30,612,500.- EUR) through the issue of four hundred thousand (400,000) shares, having a par value of twenty-five Euro (25. EUR).

The four hundred thousand (400,000) newly issued shares have been subscribed by the sole shareholder in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of ten million Euro (10,000,000.- EUR) is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at thirty million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (30,612,500.- EUR), divided into one million two hundred and twenty four thousand five hundred (1,224,500) shares, with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81078,

ici représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 décembre 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162702, constituée suivant acte notarié en date du 1 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2444 le 11 octobre 2011 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 octobre 2011, non encore publié.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (10.000.000,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions six cent douze mille cinq cents euros (20.612.500. EUR) à trente millions six cent douze mille cinq cents euros (30.612.500 EUR) par l'émission de quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions six cent douze mille cinq cents euros (20.612.500,- EUR) représenté par huit cent vingt-quatre mille cinq cents (824.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à trente millions six cent douze mille cinq cents euros (30.612.500 EUR) par l'émission de quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25, EUR) chacune.

Les quatre cent mille (400.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'associé unique en échange d'une contribution en numéraire.

La contribution de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) a été intégralement allouée au capital social de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution mentionnée ci-dessus a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trente millions six cent douze mille cinq cents euros (30.612.500, EUR) divisé en un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DE LA CHAPELLE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16818. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012030319/111.

(120039642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.185.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63914 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012030348/10.

(120039876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Medic Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 141.369.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 mars 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur fonction d'Administrateur de Mesdames Sonja Bemtgen, Virginie Derains et Carole Farine et ce avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Domenico Cogliandro, né le 12 février 1979, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, Picigiemme S.à r.l..

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIC PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2012032998/31.

(120042945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Eurotime S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030374/10.

(120039890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 mars 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société "VERIDICE Sàrl" et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société "CONCILIUM Sàrl", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, né le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alvaro Carnevale et celui d'administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

ACTION HEALTH S.A.

Référence de publication: 2012032733/28.

(120043484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Comiplant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.912.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03.06.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs RODRIGUES Eugenio, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012032811/17.

(120043279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Direct Management Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: DMC Partners.
Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 163.268.

L'an deux mille douze.

Le seize janvier.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée DMC Finance S.à.r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 163124;

2. Madame Karine Maizières, professeur des écoles détachées, née le 26 mars 1967 à Vernon (France), demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 38, Grand'rue-Dodenom (France);

3. Monsieur Jean-Charles Maizières, directeur de société, né le 5 juin 1970 à Saint-Dizier (France), demeurant en privé à F-57330 Roussy-le-Village, 38, Grand'rue Dodenom (France) et résidant professionnellement à L-3378 Livange, 1, rue de Turi;

4. Monsieur Nicolas Kempnich, Support IT Manager, né le 16 novembre 1968 à Metz (France), demeurant à F-57525 Talange, 175, rue de Metz (France);

5. Monsieur Hervé Pfister, Account Manager, né le 20 juin 1969 à Villerupt (France), demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 43, rue de l'Entente (France);

6. Monsieur Raffaele Serafino, directeur général délégué, né le 6 mai 1969 à Bari (Italie), demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 6A, ruelle du Révérend Père Meder (France);

7. Monsieur Pierre Kempnich, directeur technique, né le 21 mars 1970 à Metz (France), demeurant à F-57140 La Maxe, 25c, rue Principale (France).

8. La société à responsabilité limitée MULLER & WEGENER, ayant son siège social à L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon, R.C.S. Luxembourg numéro B 4006.

Tous ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de huit procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Direct Management Consulting S.à r.l. pouvant faire le commerce sous l'enseigne, DMC Partners, ayant son siège social à L-3378 Livange, 1, rue de Turi, R.C.S. Luxembourg numéro B 163268, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2633 du 28 octobre 2011.

- Que les comparants sub 1. à 7. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission et la création de quatre cent trente (430) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire en numéraire.

Les quatre cent trente (430) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les associés comme suit:

- par Madame Karine Maizières, préqualifiée, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par Monsieur Jean-Charles Maizières, préqualifié, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par Monsieur Nicolas Kempnich, préqualifié, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par Monsieur Hervé Pister, préqualifié, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par Monsieur Raffaele Serafino, préqualifié, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par Monsieur Pierre Kempnich, préqualifié, à concurrence de cinq (5) parts sociales;
- par la société à responsabilité limitée MULLER & WEGENER, prédésignée, à concurrence de quatre cents (400) parts sociales.

Le montant de quarante-trois mille curas (EUR 43.000,-) a été apporté en numéraire par les prédis souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation du capital précitée la répartition des mille (1.000) parts sociales de la société est la suivante:

1. La société à responsabilité limitée DMC Finance S.à.r.l., prédésignée, deux cent dix parts sociales;	210
2. Madame Karine Maizières, prénommée, soixante-quatre parts sociales;	64
3. Monsieur Jean-Charles Maizières, prénommé, soixante-dix parts sociales;	70
4. Monsieur Nicolas Kempnich, prénommé, soixante-quatre parts sociales;	64
5. Monsieur Hervé Pfister, prénommé, soixante-quatre parts sociales;	64
6. Monsieur Raffaele Serafino, prénommé, soixante-quatre parts sociales;	64
7. Monsieur Pierre Kempnich, prénommé, soixante-quatre parts sociales;	64
8. La société à responsabilité limitée MULLER & WEGENER, prédésignée, quatre cents parts sociales;	400
Total: mille parts sociales;	1.000

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2012. Relation GRE/2012/342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 08 mars 2012.

Référence de publication: 2012030342/87.

(120039720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Atena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.602.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2012, LAC/2012/9835, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ATENA HOLDING S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 137602, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1072 du 30 avril 2008.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012032759/21.

(120043370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030376/10.

(120039836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.382.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2012.

Référence de publication: 2012030380/10.

(120039664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Compagnie Financière Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.195.

- Constituée suivant acte reçu par Me Léon Thomas METZLER, notaire de résidence à L-Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 février 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 302 du 5 août 1991.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par Me Paul BETTTNGEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1283 du 27 juin 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 février 2012 que:

- le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt;

- les membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Guy HORNICK, administrateur et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Luc HANSEN, administrateur et Monsieur Pierre LENTZ, administrateur ainsi que le commissaire aux comptes, la société AUDIEX S.A. ont démissionné de leur mandat;

- ont été nommés en remplacement et pour une période de six ans:

** aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né le 26 octobre 1960 à L-LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Monsieur Jean FABER est nommé Président du Conseil d'Administration.

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24 juin 1961 à L-LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à F-THIONVILLE, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

** au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012032813/34.

(120043533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire; de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 1^{er} juin 2011, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2010 du 31 août 2011 et relativement; à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité limitée "DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé «DTT» " (la «Société Absorbante»), (numéro d'identité 1997 2409 688), avec siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.927 et dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à quatre cent douze mille cinq cents euros (€ 412.500.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui a été constituée comme société civile suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 680 du 4 décembre 1997, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 27 juin 1997, publiée au Mémorial C, numéro 650 du 21 novembre 1997, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par mon ministère en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1998 modifiée suivant deux actes reçus par mon ministère, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 657 du 30 août 1999 et en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1215 du 26 novembre 2004, modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg; en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1269 du 26 juin 2007, modifiée suivant acte reçu par mon ministère en date du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2013 du 31 août 2011 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par mon ministère en date du 30 novembre, 2011, publié au Mémorial C, numéro 3078 du 15 décembre 2011, et

(ii) la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.» (numéro d'identité 1995 24.1 1 139), (la «Société Absorbée») avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.433, constituée sous la dénomination de «DELOITTE CONSULTING / ICS, S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 125 du 12 mars 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 397 du 17 août 1996, modifiée suivant cinq actes reçus par mon ministère: en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 569 du 23 juillet 1999, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 777 du 24 octobre 2000, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 751 du 16 mai 2002, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 60 du 16 janvier 2004, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 571 du 3 juin 2004 et enfin modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1287 du 27 juin 2007.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois et un jour après le 31 août 2011, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable et pour des raisons fiscales luxembourgeoises au 1^{er} juin 2011 et d'un point de vue légal au 2 octobre 2011, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- la transmission universelle, entre la Société Absorbante et la Société Absorbée ainsi qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, et
- la société à responsabilité limitée Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. a cessé d'exister.
- l'annulation des parts sociales de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012030350/53.

(120039607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Eurotime S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 56.177.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «EUROTIME S.A.» (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.177, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 du 19 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 du 1^{er} septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011 et modification subséquente des articles un (1), deuxième alinéa et seize (16), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet.

2. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011.

En conséquence, les articles un (1), deuxième alinéa et seize (16), premier alinéa, des statuts de la Société sont modifiés, et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

« **Art. 16. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de septembre à quinze heures trente au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg à désigner par les convocations»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, Q. BRASSEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16900. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012030373/51.

(120039709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

H.01 Himalaya Range, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030425/10.

(120039796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 mars 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société "VERIDICE Sàrl" et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société "CONCILIUM Sàrl", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, né le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alvaro Carnevale et celui d'administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

BLUE BIRD IMMO S.A.

Référence de publication: 2012032782/28.

(120043529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Balkan Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 29.340.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2010 que celle-ci a

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 28 décembre 2010 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans chez le domiciliataire, Me Charles Kaufhold, 17 rue Michel Rodange, 5^{ème} étage, L-2430 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été partiellement distribué et la somme de 5.132,29 euros a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2012032777/19.

(120042817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

L'an deux mille douze, le vingt-huit février.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EXECUTIVE LODGE S.A.", R.C.S. Luxembourg B 62166, ayant son siège social à L-5540 Remich, 52, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 352 du 15 mai 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°183 du 26 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Antoinette QURESHI, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre VINOT, employé privé, avec adresse professionnelle à L-5480 Wormeldange, 27a, rue Principale.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille deux cent cinquante (10.250) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-six euros (EUR 254.090,86) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-5540 Remich, 52, rue de la Gare à L5480 Wormeldange, 27a, rue Principale et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des statuts de la société.

2. Modification de l'objet social en supprimant le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société et en le remplaçant par le paragraphe suivant tout en laissant inchangé les autres paragraphes de l'article:

«La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de service d'organisation de réceptions et la mise à disposition de matériels, fixes ou de déplacement, aux fins de promouvoir commercialement les produits de ses clients. Pour ce faire, elle procédera à l'achat, la vente, la mise à disposition, la promotion et la mise en valeur d'immeubles et de biens, pour elle comme pour autrui, et, d'une façon générale, elle pourra participer à toutes opérations mobilières ou immobilières, propres à développer son activité.»

3. Acceptation de la démission de deux administrateurs et décharge à leur accorder.

4. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de L-5540 Remich, 52, rue de la Gare à L-5480 Wormeldange, 27a, rue Principale et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Wormeldange.»

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de modifier l'objet social en supprimant le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société et de le remplacer par le paragraphe suivant tout en laissant inchangé les autres paragraphes de l'article:

« **Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de service d'organisation de réceptions et la mise à disposition de matériels, fixes ou de déplacement, aux fins de promouvoir commercialement les produits de ses clients. Pour ce faire, elle procèdera à l'achat, la vente, la mise à disposition, la promotion et la mise en valeur d'immeubles et de biens, pour elle comme pour autrui, et, d'une façon générale, elle pourra participer à toutes opérations mobilières ou immobilières, propres à développer son activité."

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide d'accepter la démission des administrateurs Madame Suwimol Panthong-Sarat et Monsieur Patrice Sarat .

Par vote spécial elle leur donne décharge pour son mandat jusqu'au jour de leur démission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- la société de droit anglais Eurexpan Ltd, enregistrée en Angleterre sous le N° 3152927, ayant son siège social à Balfour Hou se -1st Floor, 741 High Road, Finchley, N12 0BQ LONDON et dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Bernard BUNEL, né le 12 janvier 1939 à Le Havre, France, demeurant à Calle Arriba, 5621 Solana d'Avila, Espagne.

- EYE.MAIL Sàr.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, enregistrée au R. C. S de Luxembourg, sous le numéro B 90.958, ayant son siège social à L-5480 Wormeldange, 27a, rue de Principale, dont le représentant permanent est Madame Louise BÉARN, née le 11 avril 1942 à Paimpol, France, demeurant à 70, avenue de Condé, F94100 France.

- EUREXPAN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5485 Wormeladange-Haut, 48, rue Hiehl, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 66185, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Pierre VINOT, né le 28 juillet 1941 à Le Havre, France, demeurant professionnellement à 27a, rue Principale, L-5480 Wormeldange qui est également nommé comme administrateur-délégué.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué se terminera à la fin de l'assemblée Générale approuvant les comptes de l'année 2015.

L'assemblée générale ratifie pour autant que de besoin toutes les décisions et engagements pris par les administrateurs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

- La société de droit anglais FKST, experts comptables certifiés, établie et ayant son siège social à Balfour House, 741, Finchley Road, Londres N12 0BQ.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera à la fin de l'assemblée Générale approuvant les comptes de l'année 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Dupont, A. Qureshi, J.-P. Vinot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2012. LAC/2012/9582. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012030375/96.

(120039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Morgan SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 2.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 07 mars 2012.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2012030736/12.

(120039654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

L'an deux mil douze, le sixième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Sophie Mathot, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg,

Agissant aux termes des pouvoirs lui conférés par les comparants à l'acte numéro 40.177 du répertoire du notaire soussigné.

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 14 décembre 2011, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 40.177 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING ERRE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 500 du 9 mars 2006, N° RCS B 112686.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 16 décembre 2011 portant les références LAC/2011/56390 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 21 décembre 2011 portant les références L110204180 et le 20 janvier 2012 portant les références L120013122.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie à la quatrième résolution.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme indiqués ci-avant requiert la rectification de la quatrième résolution comme suit:

Version erronée

«Le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} juillet 2011 au 15 novembre 2011 dont le poste capital est à ajuster à la résolution précédente relative à la réduction de capital est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.»

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«Le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} juillet 2011 au 15 novembre 2011 dont le poste capital est à ajuster à la résolution précédente relative à la réduction de capital est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Après avoir acté et accepté la démission des gérants de la Société, l'assemblée leur accorde décharge pleine et entière.

Lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2012. LAC/2012/9226. Reçu 24.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030436/47.

(120039752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Greenleaf Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 158.549.

In the year two thousand and twelve, on the eighteens day of January.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of Greenleaf Financial Luxembourg S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue de l'Etang, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of Probita Partners S.A. pursuant to a notarial deed recorded by Maître Jean SECKLER, on 7 January 2011, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) on 28 April 2011, number 836, page 40115. The articles of incorporation of the Company were lastly amended on 23 February 2011, pursuant to a notarial deed recorded by Maître Jean SECKLER, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) on 01 June 2011, number 1181, page 56642, in which the Company adopted its actual name. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158549.

The meeting is presided by Mr Steingrimur Halldor PETURSSON, employee, residing in L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Linda Bjork SAEVARSDOTTIR, teacher, residing in L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

The chairman, the secretary and the scrutiniser are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

(1) the shareholder represented at the Meeting and the number of shares held by him is recorded in an attendance list, which will be signed by the holders of the powers of attorney who represent the shareholder who is not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the person who represents the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

(2) it appears from the attendance list that all two hundred and fifty thousand (250,000) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

(3) the agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered address of the company to L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch and subsequent modification of Article 4 to reflect this change.

2. Increase of the Company's subscribed share capital from EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro) to EUR 400,000 (four hundred thousand Euro), represented by 400,000 (four hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each, and subsequent modification of Article 5 to reflect this capital increase.

After deliberation, the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the registered address of the Company to: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch, and subsequently amends the first paragraph of Article 4 of the Articles as follows:

“ **Art. 4. (paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.”

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150.000,-) to bring it from its actual amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250.000,-) to four hundred thousand Euro (EUR 400.000,-) by creating and issuing one hundred and fifty thousand (150,000) new shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and paid up in cash by the sole shareholder BP Partners S.A., public limited liability company («société anonyme») existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, number 155.808.

The amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150.000,-) is at the free disposal of the company, as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Third resolution

The general meeting resolved in consequence of the for going resolution to change the first paragraph of Article 5 of the Articles, which is modified, so as to read as follows:

“ **Art. 5. (paragraph 1).** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 400,000 (four hundred thousand Euro), represented by 400,000 (four hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.”

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing person, the notarial deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in the case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing, known to the undersigned notary, by their names, given surnames, status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’Assemblée) de Greenleaf Financial Luxembourg S.A. (la Société), organisée sous la forme d’une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue de l’Etang, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de Probita Patrnrs S.A. le 7 janvier 2011 en vertu d’un acte notarié de Maître Jean SECKLER, , publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 836 du 28 avril 2011 à la page 40115. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jean SECKLER, , le 23 février 2011, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1181 en date du 01 juin 2011 à la page 56642, dans lequel acte la société a adopté sa dénomination actuelle. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158549.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Steingrimur Halldor PETURSSON, employé, demeurant à L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Linda Bjork SAEVARS-DOTTIR, enseignante, demeurant à L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

Il est collectivement référé au président, au secrétaire et au scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, la présidente prie le notaire d’acter que:

(1) L’actionnaire présent ou représenté à l’Assemblée ainsi que le nombre d’actions possédées par lui sont inscrits dans une liste de présence qui sera signée par les mandataires représentant de l’actionnaire non présent et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties représentées, ainsi que par le notaire soussigné, annexées aux présentes;

(2) il ressort de la liste de présence que toutes les deux cents cinquante milles (250,000) actions représentant l’entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l’Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu’ils ont été dûment informés de l’ordre du jour avant l’Assemblée. L’Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l’Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l’ordre du jour, mentionné ci-après; et

(3) l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1 Transfert du siège social de la société à L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch et modification de l’Article 4 des Statuts.

2. Augmentation du capital social de la société de EUR 250,000 (deux cent cinquante mille Euros) à EUR 400,000 (quatre cent mille Euros) représenté par 400,000 (quatre cent mille) actions d’une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et modification de l’Article 5 des Statuts.

Après délibération, l’Assemblée a pris, à l’unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l’Article 4 des Statuts comme suit:

“ **Art. 4. (paragraphe 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d’administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.”

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) à quatre cent mille euros (400.000,-EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique BP Partners S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 155.808.

La somme de cent cinquante mille euros (150.000,-EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

“ **Art. 5. (paragraphe 1^{er}).** Le capital social est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.“

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée, la présidente lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Steingrimur Halldor PETURSSON, Linda Bjork SAEVARSDOTTIR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2012. Relation GRE/2012/348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 09 mars 2012.

Référence de publication: 2012030402/141.

(120039802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

ESOP (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.937.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 8 mars 2012

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 8 mars 2012:

- que Monsieur Jean Claude BUFFIN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-1030 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant A de la société en date du 14 janvier 2012;

- que Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971 à Luxembourg, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012032849/17.

(120043520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

Par résolutions circulaires en date du 7 mars 2012, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012030451/14.

(120039641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.492.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033729/9.

(120043726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

I.19 BRIDEL "Am Klenge Park", Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030439/10.

(120039792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

DMT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 115.347.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 14 mars 2012

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le transfert de vingt-cinq (25) parts sociales de Monsieur Miroslav Dimitrov à Monsieur Dingo Velev, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 31 mars 2008. Monsieur Dingo Velev détient dès à présent cent (100) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'adresse de l'associé Monsieur Dingo Velev est actuellement à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

Troisième résolution

Le gérant technique, Monsieur Dinko Velev est dès à présent le gérant de la Société. L'adresse du gérant est actuellement à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/03/2012.

L'associé unique

Référence de publication: 2012032832/20.

(120042873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.
